RÉGIE DE L'ÉNERGIE

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL

DOSSIER R-4032-2018, phase 4

Gazifère inc. - Demande pour la fermeture réglementaire des livres de Gazifère inc. pour la période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, demande d'approbation du plan d'approvisionnement et demandes de modification des tarifs de Gazifère Inc. à compter du 1er janvier 2019 et du 1er janvier 2020

Traitement des écarts du PGEÉ

Préparé par

Nicole Moreau Analyste environnement et énergie EnviroConstats

Pour le Groupe de recherche appliquée en macroécologie (GRAME)

DÉPOSÉ À LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE

Le 11 mars 2019

R-4032-2018, Phase 4

Commentaires du GRAME : Traitement des écarts du PGEÉ

Mandat

Le GRAME a retenu les services de sa consultante externe madame Nicole Moreau, analyste en énergie et environnement. Madame Moreau possède une formation de premier cycle en administration et comptabilité de l'école des Hautes études commerciales de l'Université de Montréal, de même qu'une maîtrise en sciences de l'Environnement de l'UQAM. Par ailleurs, elle a participé à la rédaction de mémoires du GRAME aux dossiers précédents de distributeurs portant notamment sur les demandes d'approbation des tarifs de gaz naturel.

R-4032-2018, Phase 4

Commentaires du GRAME : Traitement des écarts du PGEÉ

Traitement de l'écart entre les budgets du PGEÉ 2019-2020 autorisés dans le cadre du dossier R-4043-2018 et les budgets à cet égard déjà intégrés dans les revenus requis

Le GRAME prend note que Gazifère propose que tout écart entre les budgets du PGEÉ 2019-2020 autorisés dans le cadre du dossier R-4043-2018 et les budgets à cet égard déjà intégrés dans les revenus requis pour ces mêmes années soit traité par le biais du compte d'écart lié au PGEÉ. Pour ce qui est des années projetées 2019 et 2020, les prévisions budgétaires déposées au dossier R-4043-2018¹ ont été prises en compte dans les revenus requis :

Par conséquent, les revenus requis soumis pour les années 2019 et 2020 dans le cadre de la présente phase du dossier, incluent les budgets finaux du PGEÉ 2019-2020 qui seront déposés sous peu dans le dossier R-4032-2018 de TEQ, pour approbation par la Régie. Dans le présent dossier, Gazifère demande à la Régie d'approuver, pour les années 2019 et 2020, les revenus requis projetés qu'elle propose, lesquels incluent les budgets du PGEÉ 2019-2020. Lorsqu'une décision finale sur le PGEÉ 2019-2020 sera rendue par la Régie, Gazifère procédera aux ajustements nécessaires afin de respecter les budgets qui auront été autorisés pour les années 2019 et 2020. Gazifère propose que tout écart entre les budgets du PGEÉ 2019-2020 autorisés dans le cadre du dossier R-4032-2018 et les budgets à cet égard déjà intégrés dans les revenus requis pour ces mêmes années soit traité par le biais du compte d'écart lié au PGEÉ.

R-4032-2018, <u>B-0273</u>, page 12-13 (notre souligné)

Au dossier R-4043-2018, le GRAME se prononce sur les prévisions budgétaires de Gazifère pour les programmes résidentiels. Il démontre que la croissance des aides financières fait un bond dès 2019-2020, notamment en raison de l'estimation de la progression du nombre de participants.² Ces considérations sont énoncées en prenant en compte les résultats de l'année 2018³, donc corrigés. Il est donc connu que les résultats de 2018 sont inférieurs aux prévisions de Gazifère. Considérant la sous-performance des programmes résidentiels en 2018, le GRAME est d'avis que l'analyse de la progression du nombre de participants pour les programmes résidentiels permet de mettre en doute notamment les résultats attendus du programme Échangeur d'air avec récupération de chaleur⁴.

¹ R-4043-2018, C-GI-0012

² R-4043-2018, <u>C-GRAME-0033</u>, page 5

³ R-4043-2018, C-GI-0018, RDDR no 4.1

⁴ R-4043-2018, <u>C-GRAME-0033</u>, page 6

Pour ce qui est des programmes pour la clientèle commerciale, le GRAME se prononce au dossier R-4043-2018⁵ sur les prévisions budgétaires de Gazifère, indiquant que la croissance du nombre de participants et donc des budgets pour les aides financières fait un bond dès 2019-2020, pour se stabiliser à partir de 2020-2021.

	Aides financières versées sur les projets implantés						
Programmes commerciaux	2016-2017R	2017-2018R	2018-2019P	2019-2020P	2020-2021P	2021-2023P	2022-2023P
Régulateur extérieur de mise en marche de chaudière (67.9)	0	0	0	5250	5250	5355	5462
Cuiseur à vapeur Energy Star (67.16)	0	0	200	200	200	204	208
Lave-vaisselle Energy Star HT-ST & BT- CM (67.14)	0	0	0	2100	2100	2142	2185
Pulvérisateur de pré-rinçage à faible débit (67.15)	0	0	0	7699	7699	7853	8010
Combo hotte à débit variable et générateur d'air tempéré à condensation (67.8)	0	0	0	42187	42187	43031	43891
Appui aux initiatives - Optimisation énergétique des bâtiments (67.12)	0	0	0	44603	12591	12843	13100
Appui aux initiatives - Aide à l'implantation (67.11)	0	0	0	28005	28005	28565	29136
Étude de faisabilité (67.10)	2000	0	12200	12410	12410	12658	12911
Chaudière à condensation (67.6)	63150	38550	81900	94900	94900	96798	98734
Unité de chauffage infrarouge (67.7)	0	0	0	750	750	765	780
Aérotherme à condensation (67.5)	0	0	0	9000	9000	9180	9364
Chauffe-eau à condensation	0	0	0	56900	56900	58038	59199
			94300	304004	271992	277432	282980

Référence: R-4043-2018, C-GRAME-0033, page 9

Nous pouvons constater qu'entre 2018-2019 et 2019-2020, l'année 2019-2020 correspondant à l'année financière de Gazifère du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019⁶, les aides financières prévues pour les programmes commerciaux passent de 94 300 \$ à 304 004 \$. Le GRAME propose au dossier R-4043-2018 que les aides financières soient ajustées à la baisse⁷ dès l'année 2019-2020 et que les budgets soient ajustés de manière progressive pour les années subséquentes.

Compte tenu des résultats réels de 2018, lesquels sont en dessous des prévisions initiales de Gazifère, le GRAME soumet qu'il est dès lors prévisible que le budget pour les aides financières déposé au dossier R-4043-2018, ainsi qu'au présent dossier, soit supérieur à celui qui sera approuvé par la Régie au dossier R-4043-2018.

R-4032-2018, Phase 4

Commentaires du GRAME: Traitement des écarts du PGEÉ

⁵ R-4043-2018, <u>C-GRAME-0033</u>, page 6

⁶ R-4043-2018, C-GI-0012, note explicative de Gazifère en dessous des tableaux pour les programmes

⁷ R-4043-2018, <u>C-GRAME-0033</u>, page11

Par conséquent, le GRAME soumet que le mécanisme proposé par Gazifère, soit que tout écart entre les budgets du PGEÉ 2019-2020 qui seront autorisés dans le cadre du dossier R-4043-2018 et les budgets à cet égard déjà intégrés dans les revenus requis pour ces mêmes années soit traité par le biais du compte d'écart lié au PGEÉ⁸, <u>est nécessaire</u>.

Le GRAME recommande à la Régie de conserver le compte d'écart lié au PGEÉ.

⁸ R-4032-2018, <u>B-0273</u>, page 13